

dire exclusivement *le parti de l'Ordre*, à moins qu'il n'ait d'abord prouvé que lui seul remplit les conditions auxquelles l'ordre peut exister, c'est-à-dire, que lui seul possède le principe de l'ordre.

Or, que voyons-nous ? non pas un parti unique se rattachant à un principe qu'il soutient être celui de l'ordre, mais trois partis très-divers et ayant chacun son principe, qui ne se fusionnent pas, mais qui se coalisent, et qui, par cette coalition, prétendent constituer le *grand parti de l'Ordre*.

C'est ce que nous n'hésitons pas à déclarer une assertion monstrueuse.

L'ordre, en politique, ne doit-il pas être conçu ainsi ? Un état dans lequel les droits de l'autorité et le devoir de l'obéissance sont nettement définis et reconnus, de telle sorte qu'il n'y ait ni excès d'un côté, ni résistance de l'autre. La conséquence d'un tel état, c'est la paix dans la société, la sécurité dans les relations, la confiance dans les esprits ; c'est tout ce qui ressort de ces choses ; c'est la prospérité publique et privée.

L'ordre, reposant sur la notion de l'autorité, il est évident que le parti qui se donnera comme ayant la mission de l'établir, doit offrir en même temps une doctrine nette sur la source et les manières d'exister de l'autorité. Il est évident encore plus, que le parti de l'ordre ne peut se constituer par la coalition de plusieurs partis qui ont des doctrines opposées sur le principe de la souveraineté. Un parti de coalition ne sera jamais qu'un parti de négation.

Deux partis seulement ont, sur la souveraineté, des doctrines absolues, savoir : le Légitimisme et le Republicanisme. L'essence du premier est de reconnaître une espèce d'union providentielle entre les destinées d'une nation et celles d'une famille, union qui a quelque analogie avec les rapports mystérieux de l'âme et du corps, en sorte que, si la nation est séparée de son prince légitime par une révolution, elle est ballotée d'erreur en erreur, de faute en faute, de malheur en malheur, comme un esprit séparé de son principe de vérité, ou comme une volonté séparée de son principe de détermination, jusqu'à ce qu'enfin elle soit revenue à sa condition normale et à l'intégralité de sa vie.

L'essence du Republicanisme, c'est la doctrine de la souveraineté du peuple ; et, comme ce principe, pour être absolu, ne saurait dépendre d'un fait conventionnel, d'un pacte social, il ne peut que remonter lui-même à une source divine ; en sorte que, le Republicanisme, appliquant au peuple ce que le Légitimisme applique au roi, dit également : *Omnis potestas a Deo*.